

Commission de l'Enfance, de la Recherche, de la
Fonction publique et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

15 JUILLET 2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 15 JUILLET 2013

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Olga Zrihen à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Procédure de sélection des candidats pour les fonctions dirigeantes de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles »	3
1.2	Question de Mme Julie de Groote à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Méfiance des mères de milieu précaire vis-à-vis des crèches »	4
1.3	Question de Mme Julie de Groote à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Colonie de vacances dès 3 ans »	5
2	Ordre des travaux	6

Présidence de Mme Julie de Groote.

– L'heure des questions et interpellations commence à 13 h 30.

Mme la présidente.– Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Olga Zrihen à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Procédure de sélection des candidats pour les fonctions dirigeantes de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

Mme Olga Zrihen (PS). – Monsieur le ministre, le 10 novembre 2011, un accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne posait les balises de l'élaboration progressive de la nouvelle École d'administration publique commune. La sélection des candidats pour les classes dirigeantes a eu lieu récemment. En commission, vous aviez annoncé que 555 personnes avaient introduit leur candidature et que vous en aviez retenu 479 sur la base de leur dossier.

En octobre 2011, en réponse à M. Senesael, vous aviez suggéré de recruter les septante futurs élèves de cette école d'administration publique sur la base d'un concours. Aujourd'hui, le concours a eu lieu et les étudiants connaissent leurs résultats. Reste à organiser les cours.

Je n'ai pas reçu de réponse à la question écrite que je vous avais adressée fin mai. Sur l'ensemble des candidatures, combien proviennent du personnel interne à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Cette question est importante car il faudra rapidement clarifier les conditions dans lesquelles se dérouleront les formations. Si la réussite d'un grand nombre de candidats issus de nos administrations publiques au concours de sélection est un gage de leur qualité, la question de la manière dont les cours seront dispensés demeure.

Tous les cours auront-ils lieu en horaires décalés, c'est-à-dire en soirée et les week-ends ? Les agents de notre fonction publique admissibles à la formation doivent-ils envisager une mise en disponibilité pour suivre les 240 heures de cours ? Disposeront-ils de jours de dispense pour formation ? Ces jours suffiront-ils pour les cours de jour ou les étudiants devront-ils les inscrire dans leur

solde de jours de congé légaux ? Y a-t-il une procédure uniformisée afin de garantir une égalité de traitement entre tous les services ? Quelle sera la retombée financière sur l'organisation interne de nos services de la mise en formation du personnel inscrit à ces cours ? Ces agents seront-ils remplacés ? Les services verront-ils leur effectif diminuer pendant la formation de leurs responsables ? Pour chaque formation organisée, les candidats seront-ils couverts par des crédits formation ?

Je vous invite à transmettre des informations claires aux administrations. Vous devez rappeler le régime des dispenses et vous assurer que tous les candidats seront traités de la même manière. Les étudiants issus de cabinets ministériels ne doivent pas bénéficier d'un meilleur traitement. Tous les étudiants doivent être soumis aux mêmes conditions. Nous appelons tous cette école de nos vœux mais les conditions pratiques d'organisation de la formation semblent encore floues. J'espère obtenir une réponse claire à chacune de mes questions.

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – D'après les informations communiquées par le Selor à l'École d'administration publique, sur les 413 candidatures recevables, 89 candidatures émaneraient de la Fédération Wallonie-Bruxelles et 182 de la Wallonie. Sur les 70 lauréats retenus pour participer au premier cycle de formation, 20 personnes seraient issues du ministère et des organismes d'intérêt public de la Fédération Wallonie-Bruxelles et vingt-cinq du service public et des OIP de la Wallonie.

Les candidats seront répartis en deux groupes de 35 personnes. Un groupe suivra un horaire de jour à raison d'une journée de six heures par semaine. L'autre groupe suivra les cours à raison de deux soirées de trois heures par semaine. Les séminaires se tiendront pendant cinq samedis et deux dimanches. La première partie des cours sera donnée à Bruxelles, la seconde à Namur. Les participants issus des administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie pourront bénéficier du congé formation selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Sur ma proposition, les gouvernements ont adopté en première lecture des projets d'arrêté visant à harmoniser le nombre d'heures de congé. Les agents qui suivent cette formation bénéficieront de 182 heures de congé. Chaque agent aura recours aux différentes formes de congés proposées par son administration pour solder les heures qui ne seraient pas couvertes par le congé de formation. La mise en œuvre de cette formation d'un an ne devrait pas nuire au bon fonctionnement des

services, à l'instar des formations suivies actuellement par les membres des directions.

Je ne comprends pas bien votre question relative aux participants issus de cabinets ministériels. De quel traitement de faveur bénéficieraient-ils ? Tous les candidats ont été informés des modalités, de la teneur du concours et des compétences testées. Le test a été conçu par le Selor. Un exemple de test était accessible à l'ensemble des candidats sur le site du Selor.

Mme Olga Zrihen (PS). – Ma question porte sur les modalités de l'information à donner aux administrations. Les horaires ont de l'importance pour les candidats mais aussi pour les services qui doivent être assurés. Il serait dommage de ne pas répondre positivement aux différentes demandes pour des questions d'organisation. J'espère que vous nous informerez des modalités d'inscription dans cette école d'administration publique.

(Mme Olga Zrihen prend la présidence de la séance.)

1.2 Question de Mme Julie de Groote à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Méfiance des mères de milieu précaire vis-à-vis des crèches »

Mme Julie de Groote (cdH). – Une étude portant sur les services d'accueil de la petite enfance, menée par l'ULg et la Karel de Grote Hoogschool pour la Fondation Roi Baudouin a donné la parole à des parents en situation de précarité. L'étude a été diffusée fin juin et une série d'articles ont paru à cette occasion.

La Fondation Roi Baudouin a lancé en 2012 son programme d'action « plus de chances dès l'enfance » partant de l'hypothèse que tout se joue avant six ans : l'acquisition du langage, la confiance en soi, la relation aux autres, les apprentissages cognitifs, etc.

L'étude, comme l'attestent d'ailleurs les rapports d'activité de l'ONE, montre que les familles précarisées recourent largement aux consultations prénatales et à celles pour enfants. Pourtant, ces enfants fréquentent très peu les crèches, les gardiennes agréées, les haltes-accueil, etc.

Parmi les multiples freins ou difficultés évoqués par les mères, des tendances se dégagent : d'abord, l'idée que les places d'accueil de la petite enfance sont rares et coûteuses ; ensuite, un manque de confiance envers les puéricultrices ou les gardiennes ; enfin, une approche culturelle qui ne favorise pas le recours à l'accueil extérieur.

L'étude menée par la Fondation Roi Baudouin conclut sur la nécessité d'investir globalement dans la petite enfance : « Si l'on veut que les familles défavorisées utilisent davantage ces services, il faut partir de leurs préoccupations : améliorer l'accès aux services d'accueil, parfaire la qualité des prestations et former le personnel à mieux communiquer avec ces familles. » Garantir l'accessibilité des structures d'accueil, et pas seulement du point de vue financier, est un des principaux enjeux à venir du secteur.

Monsieur le ministre, que retirez-vous des conclusions de cette récente étude ? L'ONE travaille-t-il sur cette problématique ? Quels canaux comptez-vous privilégier afin de toucher le public concerné et de lui donner confiance dans les structures d'accueil ? Est-il souhaitable que cette question soit abordée lors de la visite du travailleur médico-social à la maternité ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Madame de Groote, tant l'ONE que moi-même avons pris connaissance de l'étude dont vous venez de parler. Par ailleurs, mon cabinet est en contact régulier avec la Fondation Roi Baudouin à ce sujet. Nous soutenons également depuis trois ans une étude de la Fondation Dolto s'inscrivant dans le même champ de travail.

La recherche de la Fondation Roi Baudouin montre que la majorité des mamans déclarent avoir été suivies régulièrement pendant leur grossesse. Le suivi n'a toutefois pas réussi à éliminer un sentiment d'isolement. La recherche sur le parcours des enfants âgés d'un an et commanditée par l'ONE en 2012 confirme ces résultats, indiquant qu'il n'y avait eu aucun suivi prénatal pour seulement 0,4 % des mille cinq cents mamans interrogées, toutes les autres ayant bénéficié d'un suivi de grossesse en Belgique ou ailleurs.

En termes de similitudes, la recherche de la Fondation Roi Baudouin montre que la grande majorité des mamans issues de familles précarisées se dit très satisfaite des consultations pour enfants de l'ONE et déclare s'y rendre régulièrement. Cet élément est également présent dans la recherche de l'Office sur le parcours des enfants. Ces résultats sont importants car l'accessibilité des services aux familles précarisées fait partie des priorités de l'Office et est régulièrement abordée ici en commission.

En termes d'actions concrètes, l'ONE subventionne trente-cinq haltes-accueil qui développent un projet particulièrement adapté aux enfants ne bénéficiant pas d'un accueil dans une structure soit classique soit ayant peu d'expérience de sensibili-

sation.

L'accessibilité, dans toutes ses dimensions, est une des préoccupations majeures que je partage avec l'ONE. La création de places d'accueil subventionnées doit prioritairement se faire là où l'offre correspond le moins bien à la demande.

Cet aspect est clairement inclus dans le projet de plan Cigogne 3 que les gouvernements ont accepté le 20 juin dernier.

Il est prévu dans le futur contrat de gestion que l'ONE étudie le rôle que jouent ou pourraient jouer les consultations dans sa mission d'accueil. Cela consiste à considérer la consultation comme un outil contribuant à faciliter l'accès aux milieux d'accueil.

Mme Julie de Groote (cdH). – Ma question ne portait ni sur le suivi prénatal qui est très positif, ni sur le nombre de places d'accueil ou le plan Cigogne 3.

Dans le dernier point de votre réponse sur le suivi prénatal, je constate que vous désirez que les consultations prénatales puissent assurer un suivi de ces familles précarisées, outre la préparation des mères à la naissance de leur enfant, ce qui est déjà le cas. Cela permet également aux familles précarisées de participer collectif de socialisation.

Dans l'étude, on insiste sur l'aspect très positif du suivi prénatal sur l'accès des familles aux stades ultérieurs de l'éducation.

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Je m'efforce régulièrement de répondre dans un contexte assez large.

1.3 Question de Mme Julie de Groote à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Colonie de vacances dès 3 ans »

Mme Julie de Groote (cdH). – Un débat dans les colonnes de *La Libre Belgique* sur les colonies de vacances pour les enfants dès l'âge de trois ans a attiré mon attention. Si la demande de séjours résidentiels pour les enfants dès cet âge semble augmenter ces dernières années, cette pratique impose une réflexion sur son impact sur de très jeunes enfants. Deux professionnels de la petite enfance, Jean-Yves Hayez, pédopsychiatre de l'UCL et Gil Vertongen, responsable de la communication et responsable pédagogique chez Vacances vivantes ont donné leur point de vue.

Selon le responsable de Vacances vivantes,

cette expérience ferait le plus grand bien à l'enfant qui apprendra notamment à s'adapter à une situation inconnue et à s'intégrer dans un groupe. Certaines mesures spécifiques sont prévues pour les plus petits : coups de fil des parents, rythmes particuliers, lettre envoyée préalablement aux parents, rituels, etc.

Toutefois, selon Jean-Yves Hayez, ce dispositif ne peut suffire à contrebalancer la rupture avec les familiers de référence.

D'après le pédopsychiatre, à trois ans, l'enfant n'est pas en mesure de supporter cette séparation brutale et ce plongeon dans l'inconnu. Les conséquences se font sentir au-delà du séjour. L'enfant peut en effet développer une angoisse de la séparation. Très critique, Jean-Yves Hayez qualifie ces séjours de pur produit de consommation même s'il souligne également que la demande croissante s'explique notamment par la nucléarisation des familles, l'emploi des parents ou le nombre de familles monoparentales. C'est pour cela que je reliais cette question aux rythmes scolaires et à la durée des vacances. Pour conclure, Jean-Yves Hayez affirme qu'au nom de la facilité, nous créons un traumatisme inutile chez l'enfant.

Monsieur le ministre, quel est votre point de vue, et celui de l'ONE, sur les séjours résidentiels pour ces enfants en plein développement ? Y a-t-il des conditions spécifiques pour agréer les centres de séjours résidentiels accueillant des enfants de trois à six ans ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – L'expérience et le bénéfice que les enfants peuvent tirer d'un séjour résidentiel dépendent surtout du type de séjour, de l'âge des enfants, de la qualité de l'environnement et de l'encadrement ainsi que de la relation entre les organisateurs et les parents.

De bonnes conditions de séjour et d'organisation peuvent s'avérer utiles, même si elles ne sont pas spécifiques aux jeunes enfants. Je pense à une relation préalable entre les animateurs et les parents, à la limitation de la durée du séjour, à la possibilité de ramener l'enfant à la maison s'il se sent trop insécurisé ou s'il est malade.

Par ailleurs, le décret de la Communauté française du 17 mai 1999, relatif aux centres de vacances, mentionne bien que les plaines, les séjours résidentiels et les camps s'adressent aux enfants âgés de trente mois à quinze ans.

Dans les agréments, il n'existe pas de conditions particulières pour les projets qui s'adressent aux enfants de trente mois à six ans. Cela étant,

lors de l'analyse des projets d'accueil, l'ONE accorde une attention particulière aux moyens mis en oeuvre par les organisateurs afin d'accueillir les jeunes en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Dans la brochure éditée par l'ONE et intitulée *Centres de vacances, mode d'emploi*, vous trouverez un large chapitre sur l'accueil des petits, destiné à aider les responsables à préparer les activités et l'organisation du centre de vacances. En outre, le référentiel psychopédagogique aborde aussi ce sujet sous différents aspects tels que les animations, la relation avec les parents, les rythmes, rites et besoins des enfants, que ce soit pour les repas, la sieste ou les activités.

Pour les moins de six ans, il est recommandé d'établir une relation de confiance, de désigner des personnes de référence et de veiller à instaurer un climat sécurisant, des repères fiables et des limites afin de procurer aux jeunes enfants une structure qui leur permettra de se sentir en sécurité et d'être peu déstabilisés par l'expérience. Les animateurs sont bien formés et le taux d'encadrement est d'un animateur pour huit enfants. Des coordinatrices de l'accueil de l'ONE se rendent également dans les plaines pour vérifier la conformité de la mise en oeuvre avec les projets.

Plusieurs organisations de jeunesse reconnues proposent un accueil à partir de trois ans et défendent les enjeux éducatifs d'une telle expérience.

Mme Julie de Groote (cdH). – Je suis parta-

gée. Un dispositif d'accueil et de suivi spécifiques est installé mais ces enfants sont très jeunes et sont souvent inscrits à ces activités par nécessité car les parents travaillent. Il serait intéressant, après les vacances, d'évaluer ces colonies.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions adressées à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, par Mme Chantal Bertouille, intitulées « ONE – Accessibilité des milieux d'accueil aux 0-3 ans » et « ONE – Difficulté de trouver des médecins », par M. Gilles Mouyard, intitulée « Décision du conseil d'administration du Fonds de la recherche scientifique de ne pas délocaliser son siège social », et par M. Léon Walry, intitulée « Suivi du dossier du Conservatoire royal de Bruxelles », sont retirées.

La question de M. Daniel Senesael à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Formation des professionnels de la petite enfance », est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 13 h 50.*